



**MISE EN PLACE  
D'UN RESERVOIR  
D'EAU AUX  
CHATONS**

**Adoption de  
l'assistance à  
membre de la  
Fédération des  
Alpes de l'Isère**

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2017/66

L'an deux mil dix-sept, le huit décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 novembre 2017

*PRESENTS* : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

*Secrétaire de séance* : PINATEL François

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'Assistance à Membre de la Fédération des Alpes de l'Isère pour le projet de réalisation pastorale suivant :

Mise en place d'une réserve d'eau aux Chatons – programme 2018

Cette assistance à Membre se décompose en 2 phases d'intervention :

- Phase 1 : émergence et précisions techniques, mobilisation des crédits nécessaires au financement du projet pour un montant de 858 € net de taxes.
- Phase 2 : suivi administratif et technique de la réalisation du projet, solde des crédits publics obtenus pour un montant de 572 € net de taxes.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les montants de ces interventions sont inclus dans le montant éligible aux crédits publics ; les justificatifs acquittés des dépenses seront donc joints à la demande de versement de la subvention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le principe de recourir à cette Assistance à Membre proposée par la FAI,

**MANDATE** Monsieur le Maire afin de mettre en œuvre la phase 1 du projet et à signer les pièces afférentes,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches relatives à la mise en œuvre de la phase 2 et à signer les documents nécessaires, suite à l'accusé de réception du dossier des financeurs.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

